

Objektyp: **Advertising**

Zeitschrift: **Tracés : bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **132 (2006)**

Heft 13/14: **Ouest lausannois**

PDF erstellt am: **20.09.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

## NORMES ET RÈGLEMENTS

Le 7 juin 2006, la commission centrale des normes et règlements (CNR) a approuvé la publication de deux normes, en a retiré une, a lancé quatre nouveaux projets et accepté deux propositions nouvelles.

Les textes approuvés par la CNR sont: la norme SIA 382/1 « Installations de ventilation et de climatisation – Principes généraux et performances requises », et le cahier technique SIA 2026 « Systèmes hydrauliques efficaces dans le bâtiment ». En suspens depuis la dernière séance, les formulaires pour les fiches de déclaration de la norme SIA 493 peuvent maintenant être imprimés, les incertitudes du côté de l'OFEV ayant été levées.

Les nouveaux projets portent sur la révision de la norme SIA 405 « Informations géographiques des conduites souterraines », les normes de conservation des structures porteuses (SIA 269/1 à 269/7), un cahier technique sur le béton recyclé et un autre sur les aciers d'armature résistant à la corrosion. Les nouvelles propositions concernent les joints dans le bâtiment

et un projet sur les parkings souterrains. La « Directive pour l'élaboration des rapports d'expertise » (SIA 155) a quant à elle été retirée de la collection des normes, sa mise à jour ayant débouché sur un règlement interne.

La CNR a aussi pris connaissance d'un rapport sur les pourparlers difficiles en vue d'un accord sur les conditions générales dans le domaine des installations du bâtiment (SIA 118/370 et 118/380). Elle a exhorté les milieux impliqués à se conformer à la procédure pour vite boucler les négociations.

Lors du séminaire tenu à l'issue de la séance, la CNR s'est attachée à définir la politique de normalisation de la **sia** pour la période 2007-2009. De manière générale, si la CNR souhaite une concentration des travaux avec la définition de priorités, elle tient à maintenir la position factuelle de la **sia** dans le domaine des normes et à y assumer son rôle de chef de file. Dans ce contexte, les incertitudes concernant le financement de cette mission pourraient constituer un problème majeur.

Dr Markus Gehri  
Secrétariat général SIA

## PROTECTION CONTRE LE BRUIT – NORME SIA 181

La version révisée de la norme SIA 181 « Protection contre le bruit dans le bâtiment » vient de paraître. Elle est justifiée, d'une part par le développement de la normalisation internationale et d'autre part, par le besoin de repos constant de la population. La nouvelle émission de la norme s'oriente également vers l'objectif de protection. Les partenaires contractuels ont la possibilité de se limiter aux exigences minimales légèrement accrues de la protection contre le bruit ou de convenir d'une meilleure protection contre le bruit avec un niveau d'exigences accru avec des valeurs d'exigences déterminées ou des exigences spécifiques avec des valeurs d'exigences définies individuellement. Des exigences accrues pour les maisons jumelles, les maisons individuelles ainsi que les propriétés par étages construites nouvellement sont valables. A côté des adaptations des exigences et des nouvelles structures formelles, des harmonisations vers les normes ISO et EN ont été entreprises.

SIA



### PLUS DE LUMIERE – PLUS DE VISIBILITE !

Pour des concepts standard ou sur mesure: Lors du choix de LANTERAUX EN COUPOLES, EN BANDES OU EN PYRAMIDES, nous nous chargeons de toute la planification, jusque dans les moindres détails.

Consultez nos spécialistes pour les éléments translucides.

REAL AG  
Uttigenstrasse 128, CH-3603 Thun  
Tel. 033 224 01 01, Fax 033 224 01 06  
info@real-ag.ch, www.real-ag.ch

MULTIBAT SA  
CH-1052 Le Mont s. L.  
Tél. 021 652 77 00  
Fax 021 652 77 16

Compétence garantie.

